



Charte d'engagement des acteurs de la filière Énergies Renouvelables (EnR) de la Métropole de Montpellier

Préambule

La transition énergétique est un levier majeur pour répondre aux défis climatiques, environnementaux, sociaux et économiques contemporains.

Forte de 170 entreprises représentant 4 500 emplois, 30 laboratoires représentant 600 chercheurs, la Métropole de Montpellier, territoire d'innovation et de recherche, dispose d'un fort potentiel pour devenir un pôle de référence dans le développement industriel des énergies renouvelables (EnR).

Cette charte formalise une ambition collective : **faire de la filière EnR un moteur de développement économique durable, de création d'emplois et d'attractivité territoriale**, en s'appuyant sur un écosystème d'innovation fort, des partenariats solides et une dynamique de coopération ouverte.

Objectifs de la charte

Les signataires s'engagent à contribuer à une dynamique commune autour des ambitions suivantes :

1. Contribuer au développement industriel de la filière EnR sur le territoire et le faire rayonner à l'échelle nationale et internationale,
2. Faire de la métropole un territoire démonstrateur en structurant un écosystème local d'innovation autour des EnR,
3. Attirer de nouveaux acteurs (entreprises, startups, centres de R&D – Endogène / Exogène),
4. Créer des emplois durables et qualifiés au bénéfice du territoire.

Engagements des signataires autour des 4 axes suivants :

Axe 1 – Formation et compétences

- Développer l'attractivité des métiers de la filière EnR et leur féminisation,
- Collaborer à l'élaboration de parcours métiers adaptés aux besoins présents et futurs de la filière EnR (initiale, continue, reconversion),
- Soutenir les campus, écoles, CFA et favoriser l'émergence de modules spécialisés autour des métiers des EnR,
- Participer à la montée en compétence des publics locaux via la formation, l'alternance et l'insertion,
- Contribuer activement à la création d'emplois directs et indirects sur le territoire.

Axe 2 – Territoire démonstrateur et innovant

- Initier la mise en œuvre de projets pilotes, en lien avec l'ADN numérique du territoire,
- Collaborer avec les acteurs académiques, scientifiques et technologiques pour développer des solutions innovantes,
- Soutenir des projets de recherche appliquée, d'expérimentation et de démonstration sur le territoire,
- Accompagner le développement de startups innovantes sur le territoire.

Axe 3 – Enjeux réglementaires

- Identifier collectivement les freins administratifs ou normatifs au déploiement des projets industriels EnR,
- Travailler avec les collectivités, l'État, les institutions concernées et les organisations professionnelles pour simplifier, expérimenter ou adapter les cadres réglementaires,
- Soutenir l'émergence de dispositifs d'accompagnement locaux (permis d'innover, appels à manifestation d'intérêt, zonages prioritaires, etc.),
- Intégrer les enjeux d'aménagement du territoire et de planification énergétique dans les démarches d'urbanisme.

Axe 4 – Attractivité et rayonnement

- Développer ou renforcer des capacités de production, d'assemblage, d'ingénierie (centre de conduite et d'exploitations) ou de valorisation des EnR sur le territoire,
- S'inscrire dans les écosystèmes et les chaînes de valeur locales et régionales,
- Promouvoir la localisation, relocalisation et développement de segments stratégiques de la filière,
- Promouvoir les atouts du territoire pour l'accueil d'emplois endogènes, nouvelles entreprises, investisseurs et talents dans le domaine des EnR,
- Contribuer à la visibilité des réussites locales, via un ambassadeur actif en participant à des salons, événements, publications et réseaux professionnels,
- Collaborer avec les élus du territoire pour porter les enjeux de la filière à un niveau régional et national.

Gouvernance et suivi

- Un **comité de pilotage partenarial**, animé par la Métropole, assurera le suivi de la charte et la coordination des actions sur les 4 axes,
- Des **groupes de travail thématiques** autour des 4 axes sont mis en place pour décliner les engagements en actions concrètes,
- Un **bilan annuel partagé** permettra de mesurer les avancées, ajuster les priorités et intégrer de nouveaux partenaires,
- La charte pourra évoluer pour intégrer de nouveaux axes ou partenaires, selon les dynamiques du territoire.

Affiliation

En signant cette charte, les acteurs s'engagent à porter une ambition collective forte pour faire de la métropole de Montpellier un **territoire de référence de l'industrie des énergies renouvelables**, générateur d'innovation, de valeur ajoutée locale et d'emplois d'avenir.

Michael Delafosse,
Maire de Montpellier,
Président de Montpellier Méditerranée Métropole



Acteurs de la filière Énergies Renouvelables signataires de la charte

